

*Merci de rendre le dossier complet,  
une copie vous sera remise*

N° ...

**TELE ALARME - DOSSIER D'ABONNEMENT**

**IDENTITE DU BENEFICIAIRE**

Nom & Prénom .....

Adresse complète : N° ..... Rue.....

Bâtiment ..... Entrée : ..... Etage ..... N° Appartement .....

Code Postal ..... Commune .....

N° de téléphone : ...../...../...../...../.....

*Cadre réservé à l'administration*

*Date d'arrivée au service :*

...../...../.....

*Contact téléphonique pour rendez-vous d'installation :*

...../...../.....

1. Conditions d'utilisation du matériel
2. Fiche identitaire de l'abonné
3. Fiche tarifaire et engagement de paiement
4. Demande de résiliation
5. Suivi technique

**MISE EN GARDE**

Nous appelons à la vigilance toutes les personnes désireuses de s'équiper d'un système de téléalarme délivré par la Communauté de Communes du Pays de Falaise :

- **Aucun démarchage, ni porte à porte de la part de nos agents n'est effectué**
- **Aucun paiement d'avance n'est demandé à la pose de l'appareil**

Prise de rendez-vous téléphonique pour l'installation par notre service :

**Téléalarme : 06.12.27.55.84**

(pour toute confirmation, seul ce numéro pourra vous renseigner)

**Tout paiement** est justifié par une facture du **Trésor Public de Falaise** envoyée par la poste.

**DOSSIER A REMPLIR ET A RETOURNER A :**

Communauté de Communes du Pays de Falaise - A l'attention de Isabelle LAUDO - Service de Téléalarme  
ZI Guibray, rue de l'Industrie - 14700 FALAISE

## CONDITIONS D'UTILISATION DU MATERIEL

### Pour le service de téléalarme

- Le matériel est la propriété insaisissable et inaliénable de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.
- La Communauté de Communes du Pays de Falaise s'engage à assurer l'entretien du matériel, et seule l'intervention du technicien de la Communauté de Communes du Pays de Falaise est autorisée par celui-ci.
- Sauf demande expresse, l'autocontrôle s'effectue une fois par semaine.
- En cas de non-paiement, le matériel sera récupéré par le technicien.
- En cas de perte du pendentif, il sera facturé au bénéficiaire ou à ses ayants droits une somme forfaitaire de **95 €**.
- En cas de détérioration ou de non restitution de l'appareil, il sera facturé au bénéficiaire ou à ses ayants droits une somme forfaitaire de **360,47 € TTC**.

### Pour l'utilisateur

- Préalablement à l'installation du transmetteur, l'utilisateur doit posséder une assurance multirisque habitation et déclarer l'appareil.
- L'utilisateur doit avoir des installations électrique et téléphonique (ligne téléphonique fixe indispensable) conformes aux normes en vigueur (C.E.).
- L'abonné est responsable de l'utilisation du matériel et des conséquences qui pourraient résulter de la mauvaise utilisation de celui-ci.
- En cas d'absence de plusieurs jours, l'utilisateur devra en avvertir le service de Téléalarme. **NE JAMAIS DEBRANCHER VOUS MEME L'APPAREIL.**
- Le tarif d'abonnement au service de Téléalarme est fixé tous les ans par délibération du conseil de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.
- L'utilisateur doit s'acquitter pour toute première intervention, d'une somme forfaitaire de 15 € correspondant au frais de dossier et d'installation, au vu d'une facture émise par le Trésor Public et adressée par la Poste.
- L'utilisateur doit s'acquitter de son abonnement trimestriel au vu d'une facture émise par le Trésor Public et adressée par la Poste.
- La facturation ne peut être interrompue pendant une absence quelle qu'en soit la durée.
- Tout trimestre commencé est dû.
- Après une installation, la première facturation du Trésor Public correspondra au montant du forfait (frais de dossier et de pose) et de l'abonnement trimestriel.

## ATTESTATION

Je soussigné(e), M. ou Mme, ou Melle .....

déclare avoir pris connaissances des conditions d'installation du transmetteur et des obligations qui m'incombent, énoncées ci-dessus.

Fait à .....

Le .....

Lu et approuvé

Le bénéficiaire (signature)

**FICHE IDENTITAIRE DE L'ABONNE**

NOM (en lettres capitales).....

NOM DE JEUNE FILLE ((en lettres capitales)).....

Prénom.....

Date et lieu de naissance : ...../...../..... à .....

**Autre personne vivant au foyer :**

NOM (en lettres capitales).....

NOM DE JEUNE FILLE (en lettres capitales) .....

Prénom.....

Date et lieu de naissance : ...../...../..... à .....

Situation de famille (cocher la case correspondante) :

marié(e)       divorcé(e)       veuf / veuve       célibataire

Numéro de téléphone du domicile : ...../...../...../...../.....

Accès internet :  OUI     NON

**Accès Pompiers :**

Adresse complète : ..... Rue .....

Bâtiment : ..... Entrée : Etage ..... N° Appartement :

Code postal : ..... Commune .....

Clé : .....

Possibilité d'accès (jour et nuit) .....

Présence éventuelle d'un animal (précaution à prendre) .....

**Voisins ou Proches pouvant apporter une aide ou être contactés**

NOM :..... Prénom : .....

Situation exacte : .....

Nature de l'aide : .....

N° téléphone Fixe : ...../...../...../...../..... N° téléphone Portable : ...../...../...../...../.....

Cette (ces) personne(s) possèdent elle(s) une clé de votre domicile ?  OUI  NON

**Etat de santé :**

Nom du Médecin Traitant .....

Numéro de téléphone : ...../...../...../...../.....

Nom de l'infirmière habituelle ou du cabinet de soins : .....

Numéro de téléphone : ...../...../...../...../.....

Groupe sanguin : .....

Maladies — handicaps .....

Contre-indications **ou Allergies aux médicaments**

Si oui, lesquels : .....

Soins : .....

**Personnes à prévenir :**

① NOM : ..... Prénom : .....

Lien de parenté .....

Adresse complète : N° ..... Rue .....

Code postal : ..... Commune .....

Numéro de téléphone : ...../...../...../...../.....

Numéro de portable :...../...../...../...../.....

② NOM : ..... Prénom : .....

Lien de parenté : .....

Adresse complète : N° ..... Rue .....

Code postal : ..... Commune .....

Numéro de téléphone : ...../...../...../...../.....

Numéro de portable : ...../...../...../...../.....

③ NOM : ..... Prénom : .....

Lien de parenté : .....

Adresse complète : N° ..... Rue .....

**Communauté de Communes du Pays de Falaise — Service de Téléalarme — Z1 Guibray, Rue de l'Industrie — 14700 FALAISE**

Tél. : 02.31.90.42.18 — Fax : 02.31.90.24.08 — Email : [secretariat@paysdefalaise.fr](mailto:secretariat@paysdefalaise.fr)

Code postal ..... Commune.....

Numéro de téléphone

Numéro de portable

NOM ..... Prénom .....

Lien de parenté .....

Adresse complète : N° ..... Rue .....

Code postal ..... Commune .....

Numéro de téléphone ...../...../...../...../.....

Numéro de portable ...../...../...../...../.....

**Tuteur** (pour l'envoi de la facture)

(Nom de l'Organisme ou Nom & Prénom) .....

Numéro de téléphone ...../...../...../...../..... Travail : / . / ...../...../.....

Adresse du tuteur : N° ..... Rue .....

Code postal ..... Commune.....

**FICHE TARIFAIRE & ENGAGEMENT DE PAIEMENT**

Forfait pour tout abonné (frais de dossier et d'installation) **15 €**.

**Coût mensuel au 1<sup>er</sup> avril 2018: 28 € (non contractuel ; tarif fixé tous les ans par délibération)**

**Facture trimestrielle** : tarif à titre indicatif en 2018

- Janvier, février, mars : 84 € (la facture intervient vers mi février)
- Avril ; mai, juin : 84 € (la facture intervient vers mi mai)
- Juillet, aout, septembre : 84 € (la facture intervient vers mi aout)
- Octobre, novembre, décembre : 84 € (la facture intervient vers mi novembre)

**PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

OUI  NON

**ENGAGEMENT DE PAIEMENT**

Je soussigné(e), M. ou Mme, ou Melle .....

M'engage à payer le forfait (frais de dossier et d'installation du transmetteur) ainsi que l'abonnement trimestriel afin de bénéficier du service de Téléalarme de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, qui procèdera au recouvrement trimestriel, par les soins du Trésor Public de Falaise.

Fait à .....

Le .....

Signature

## DEMANDE DE RESILIATION

Toute demande de résiliation d'abonnement devra se faire par un courrier adressé à la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

Un technicien prendra contact avec vous pour les modalités de restitution de l'appareil. **NE JAMAIS DEBRANCHER VOUS MEME L'APPAREIL.**

La facturation s'arrêtera, à terme échu, après réception de la demande de dépose de l'appareil.

*A compléter et à retourner à :*

*Communauté de Communes du Pays de Falaise  
A l'attention de Isabelle LAUDO - Service de Téléalarme  
ZI Guibray, rue de l'Industrie - 14700 FALAISE*

NOM (en lettres capitales) .....

Prénom .....

Numéro de téléphone du domicile : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Adresse :

N°..... Rue.....

Bâtiment :... Entrée : ..... Etage ..... N° Appartement : .....

Code postal :... Commune .....

Motif de résiliation (cocher la case correspondante) :

- Décès
- Placement (maison de retraite, chez les enfants)
- Hospitalisation
- Déménagement
- Aide à domicile
- Autres motifs

**Personne à contacter pour les modalités de restitution de l'appareil :**

Numéro de téléphone du domicile : ..... I. .... / ..... / ..... / ...

Numéro de téléphone portable : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Numéro de téléphone du bureau : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Lien de parenté : .....

Signature

**Extrait de la  
« CONVENTION DE LOCATION  
ET DE RACCORDEMENT D'UN  
TERMINAL TELE ALARME »  
signée lors de  
l'installation**

**Souscrite par**.....

**Adresse** .....

**Code Postal** ..... **Ville**.....

**N° de téléphone** :..... / ..... / ..... / .....

Qui reconnaît avoir pris connaissance des clauses ci-dessous et en accepter les conditions.

1/ INSTALLATION

L'équipement de télé alarme faisant l'objet de la location est composé d'un terminal QUIATIL n° ....., d'une poire d'appel et d'un médaillon portatif pour appel à distance. Ce terminal sera installé par les Services de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

**Les frais d'installation s'élèvent à 15 € par appareil** (ce montant est fixé par délibération du Conseil communautaire et peut être révisé).

Le demandeur doit être équipé d'une connexion téléphonique complète (hors ligne restreinte).

2/ LOCATION

2-1 Durée - résiliation

La location prendra effet dès la mise à disposition du terminal pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction. La location pourra être résiliée à chaque période de renouvellement du contrat moyennant un préavis d'un mois, ou immédiatement en cas de décès du locataire. L'équipement complet devra alors être remis à la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

En cas de manquement grave aux obligations contractées, la Communauté de communes se réserve le droit de mettre fin à la location et de récupérer l'équipement de téléalarme

En fin de période de location, **le locataire doit restituer l'équipement complet (appareil et médaillon), propre, en bon état d'entretien et de fonctionnement. Tous les frais éventuels de remise en état seront à sa charge.**

2-2 Coût

Le coût de location du terminal télé-alarme est fixé par délibération du Conseil communautaire (au 1<sup>er</sup> avril 2018, le montant est fixé à 28 €) et est révisable chaque année.

Cette location est payable **par avance trimestriellement**, à réception d'un titre de recette émis durant le 1<sup>er</sup> mois de chaque trimestre (janvier, avril, juillet, octobre). Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité et ne pourra pas donner lieu à remboursement, quelle que soit la cause de la résiliation.

• Communication téléphonique : chaque appel effectué par l'intermédiaire du médaillon donne lieu à la facturation d'une communication téléphonique. En outre, afin de contrôler le bon fonctionnement du transmetteur, celui-ci est équipé d'un système de test qui appelle automatiquement la centrale de réception des sapeurs pompiers une fois par semaine. Ce test hebdomadaire donne également lieu au paiement d'une communication (**environ 0,13 € ; varie selon l'opérateur**).

2-3 Entretien - Dysfonctionnement

Le bénéficiaire de téléalarme s'engage à permettre une vérification régulière de son équipement de téléalarme. Seule la personne agréée par la Communauté de communes est habilitée à intervenir sur le transmetteur.

En cas de panne du terminal, celui-ci sera échangé gratuitement par la Communauté de Communes du Pays de Falaise sauf s'il s'agit d'une panne consécutive à une installation non conforme (absence de prise de terre), une chute, une détérioration ou une perte. De même, la Communauté de communes ne pourra être tenue responsable de la défectuosité du matériel de téléalarme qui serait due à un sinistre, au mauvais fonctionnement du réseau électrique, à la foudre, à une intervention effectuée par une personne non habilitée ou encore le débranchement, volontaire ou non, de la prise d'électricité ou téléphonique qui rendrait l'équipement hors d'usage.

**Il est rappelé au locataire, concernant les dommages occasionnés par la foudre, que ce dommage peut être pris en charge par son assureur dans le cadre de la garantie dommages électriques inclus dans le contrat d'assurance habitation ; à défaut, le locataire lui-même sera contraint de rembourser l'appareil.**

3/ RACCORDEMENT

La centrale de surveillance est installée dans les locaux du Centre de Secours Principal de FALAISE. En cas de panne, toutes les dispositions seront prises pour procéder dès que possible aux réparations qui s'imposent. Il est néanmoins expressément précisé que, quelle que soit la durée du défaut de fonctionnement de la centrale, le demandeur ne pourrait se prévaloir d'aucun droit à indemnisation ou remboursement de location.

4/ FONCTIONNEMENT

4-1 Utilisation

L'utilisation du terminal est réservée aux APPELS D'URGENCE, c'est-à-dire à toute situation présentant un caractère d'urgence ne permettant pas de faire usage du téléphone.

A réception d'un appel par le Sapeur de permanence, le Chef de garde jugera des dispositions à prendre :

➤ soit répercuter l'appel auprès des personnes que vous aurez désignées, de votre médecin personnel ou du médecin de garde.

➤ soit intervenir directement à votre domicile.

En aucun cas la responsabilité, ni de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, ni du Service Départemental d'Incendie, ne pourra être engagée si un appel n'a pu être transmis à son destinataire ou si les secours n'ont pu intervenir dans les délais. Ils ne pourront pas non plus être rendus responsables de la remise en état des portes, des fenêtres ou autres éléments de l'habitation que les pompiers jugeraient utile de forcer pour intervenir plus rapidement.

4-2 Ligne téléphonique

Le bénéficiaire du service ne doit pas faire procéder au transfert d'appel de sa ligne téléphonique.

Il s'engage en outre à prévenir **préalablement** la Communauté de communes **en cas de changement d'opérateur**, ceci afin d'assurer la continuité du service de téléalarme. Il est précisé que certains opérateurs ne sont pas compatibles avec le téléalarme.

